

# Rythmes scolaires, le décret Hamon ne fait pas le compte

Category: Éducation

écrit par Pacco | 29 avril 2014

Il avait parlé « d'assouplissements significatifs » du décret, les mesures dévoilées vendredi 25 avril par Benoît Hamon, sont pourtant bien en dessous des attentes.

Le nouveau décret graverait dans le marbre le principe de 5 matinées de classe. Pas question de revenir à la semaine de quatre jours. L'assouplissement consiste surtout en la possibilité de regrouper les temps d'activité périscolaire (TAP) sur un après-midi, ce qui est à l'avantage des petites communes qui avaient du mal à gérer le recrutement de personnels sur plusieurs journées.

Côté enseignants, très peu de choses, dans la mesure où le regroupement sur un après-midi faciliterait le partage des locaux avec les TAP et n'augmenterait pas leur temps de présence en « échangeant » le mercredi matin contre un après-midi.

### Intérêt des enfants ?

Le décret Peillon avait été vendu comme allégeant la journée de cours pour les enfants. Il s'agissait de respecter davantage leurs rythmes. L'argument avait déjà été mis à mal avec l'organisation trouvée à Paris par exemple, où les TAP avaient été regroupées sur deux jours. Le nouveau décret démontre que l'intérêt des enfants est loin d'être le moteur de cette réforme puisque ces derniers auront des journées tout aussi longue et une matinée supplémentaire. Dans les communes où la réforme a été mise en place, souvent, les enseignants déplorent le surcroît de fatigue des enfants dès le jeudi.

Les communes pourront donc proposer un après-midi de TAP. Si cela améliore le statut des animateurs municipaux qui devront travailler trois heures sur une demi-journée, plutôt que sur quatre jours, cela ne change en rien les inégalités qui se

feront jour selon les communes. Dans certaines villes, les enfants feront du golf, dans d'autres de la pâte à modeler ou de la simple garderie déguisée...

Par ailleurs, ces activités ne seront pas toujours gratuites et les municipalités pourront tout à fait décider de faire contribuer les parents. Que feront ceux qui ne peuvent pas payer ? Il y a fort à parier que leurs enfants seront seuls à la maison cet après-midi là.

Enfumage

Les communes qui voudront « bénéficier » de la mesure devront faire remonter leur projet, validé par les conseils d'école avant le 6 juin. Soit un peu plus d'un mois dans une période où les jours fériés sont nombreux et où une zone entame à peine quinze jours de vacances !

Autant dire que le ministre compte que ce délai ne pourra être respecté dans la plupart des cas. Ce qui reviendra à l'application du décret Peillon.

En 2008, le passage à la semaine de quatre jours sous Sarkozy avait retiré deux heures d'enseignement tout en chargeant les programmes. Ces deux heures supprimées ne sont pas remises en cause. Au contraire, le décret Hamon interdit d'augmenter la durée de cours pendant la semaine. Seule entorse possible, la réduire et rattraper les heures perdues pendant les vacances. Dans un contexte d'austérité budgétaire, alors qu'il faudrait étendre et généraliser le système « plus de maître que de classe » pour faciliter les apprentissages et alléger la charge de travail, on voit que telle n'est pas la direction qui est prise. D'où le sentiment dominant parmi les enseignant-es d'une aggravation de la charge de travail (au moins de la présence en tout cas..).

Au final, ce décret est surtout un assouplissement pour les maires dont la grogne et les menaces devenaient pesantes pour le gouvernement.

C'est pourquoi il faut le refuser parce qu'il n'est pas en rupture avec la réforme Peillon.

Angèle Mondini